



Ville de Ballan-Miré

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Projet de modification simplifiée n°6

Délibération métropolitaine du 1^{er} octobre 2020 relative à la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°6 du PLU de Ballan-Miré.

AVIS DES SERVICES EXTERIEURS

Tours, le 06 FEV. 2020

10 FEV. 2020
COURRIER ARRIVÉ

MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
INGENIERIE

Tours Métropole Val de Loire
Monsieur Philippe BRIAND
Président
60 AVENUE MARCEL DASSAULT
CS30651
37206 TOURS CEDEX 3

Objet : Avis du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sur le projet de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Ballan-Miré.

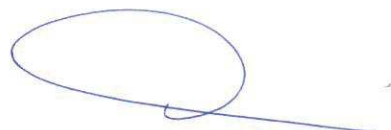
Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 28 janvier 2020, vous sollicitez l'avis du Conseil départemental, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ballan-Miré.

Après avoir pris connaissance du projet qui porte sur une modification du règlement (modification des hauteurs des constructions) celui-ci **n'appelle pas d'observation de la part du Conseil départemental qui émet ainsi un avis favorable au projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Ballan-Miré.**

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma sincère considération.

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,



Jean-Gérard PAUMIER

TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE
60 avenue Marcel Dassault
CS 30651
37206 TOURS CEDEX 3

Tours, le 4 février 2020

Objet : Notification du projet de modification simplifiée n°6 du PLU de Ballan-Miré

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis le 28 janvier 2020, le projet de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ballan-Miré.

Conformément aux articles L 132-7, L 132-9 et L 153-40 du Code de l'Urbanisme, nous accusons réception du dossier et nous vous informons que ce projet n'appelle aucune remarque de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat d'Indre et Loire,
Le Président de la Chambre Régionale des
Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire,



Gérard BOBIER

Syndicat des Mobilités de Touraine

Tours Métropole
Val de Loire

27 FEV. 2020

COURRIER ARRIVÉ

Syndicat des Mobilités de Touraine		
27 FEV. 2020		
	Att	Info
0330	FLF	

Le Président,

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE
Dossier suivi par François Le Fur
☎ 02.47.80.12.00.
Mèl : fr.lefur@mobilités-touraine.fr
Nos Réf : 061-20 FLF/QL

**MONSIEUR CHRISTIAN GATARD,
VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX
FINANCES, A L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE, ET A L'URBANISME
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE
60 AVENUE MARCEL DASSAULT
37200 TOURS**

Tours, le 25 FEV. 2020

Objet : Notification du projet de modification simplifiée n°6 du PLU de Ballan-Miré.

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 28 janvier 2020 et conformément aux articles L. 132-7, L. 132-9, et L. 132-10 du Code de l'urbanisme, vous me sollicitez au titre des Personnes Publiques Associés afin d'obtenir l'avis de l'Autorité Organisatrice des Mobilités sur le projet cité en objet.

La présente modification simplifiée portant sur la modification de l'article 10 de la zone Ux du Plan Local d'Urbanisme de Ballan-Miré approuvé le 19 octobre 2012 n'appelle aucune remarque de ma part.

Je reste à votre disposition pour toutes précisions que vous jugerez utiles de solliciter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Bon à voir,

FLF



Frédéric AUGIS